

Des instruments économiques en faveur de la biodiversité

Gilles PIPIEN, Jacques WEBER

La question de la prise en compte de la biodiversité et de ses services écologiques par les acteurs économiques est importante dans notre société fondée essentiellement sur le marché. Pour qu'un marché soit régulateur encore faut-il qu'il soit lui-même régulé. C'est dans ce cadre qu'il paraît urgent et légitime de proposer des dispositifs permettant de mettre en lumière une valorisation monétaire en faveur de la biodiversité. Deux dispositifs, qui peuvent être complémentaires, sont proposés :

- **Une approche fiscale avec une taxe additionnelle à la TFB s'imposant donc aux propriétaires immobiliers (« taxe au béton ») couplée avec une prime à la TFNB, en faveur des collectivités territoriales et propriétaires fonciers (voire des exploitants) de terrains en zones naturelles (par exemple relevant de la « trame verte et bleue ») ;**
- **Une utilisation d'instruments de marché, avec la création de quotas transférables, individuels ou collectifs, de droits à bâtir. En n'oubliant pas que la nature individuelle ou collective des droits n'est pas sans effet sur la durabilité d'une approche par des instruments de marché.**